

SOLVAY SA
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
Mardi 12 mai 2026 à 10h30

Procès-verbal

EXPOSÉ INTRODUCTIF

L'assemblée générale ordinaire de Solvay SA, dont le siège est établi rue de Ransbeek, 310, 1120 Bruxelles (ci-après également dénommée "Solvay" ou la "Société") s'est tenue le mardi 12 mai 2026, à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis 16F à 1030 Bruxelles.

La séance s'ouvre à 10 heures 30 sous la présidence de M. Pierre Gurdjian.

Le Président a souhaité la bienvenue aux participants à cette assemblée et a prononcé son discours.

Le document de support au discours du Président est annexé au présent procès-verbal.

BUREAU

Il est procédé à la composition du Bureau, conformément à l'article 33 des statuts de Solvay.

Le Président a désigné comme Secrétaire, M. Nicolas Jérôme, *Senior Legal Director Corporate Governance and Deputy Corporate Secretary*, de Solvay.

Parmi les actionnaires, M. Charles de Montpellier d'Annevoie et M. Marc-Eric Janssen de la Boëssière-Thiennes ont accepté de remplir les fonctions de scrutateurs. M. Philippe Kehren a complété le Bureau.

Tous les membres du Bureau ont participé à l'assemblée en présentiel.

FORMALITÉS DE CONVOCATION

Le Président constate que :

- le communiqué de presse relatif à l'assemblée a été publié le 10 avril 2026 et les documents relatifs à l'assemblée ont été disponibles sur le site internet de la société depuis cette date ;
- les convocations à l'assemblée contenant l'ordre du jour ont été insérées dans le "Moniteur belge", "L'Echo" et "De Tijd" du 10 avril 2026 ; un exemplaire justificatif de chacune de ces publications est mis à la disposition des scrutateurs ;
- les actionnaires nominatifs ont été convoqués le 10 avril 2026, de même que les administrateurs et le commissaire, suivant le modèle également mis à la disposition des scrutateurs.

ACTIONNAIRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

D'après la liste de présence signée par les membres de l'assemblée, tant en leur nom personnel que comme mandataires, les actionnaires présents et représentés possédaient ensemble 63.432.851 sur les 105.876.416 actions composant le capital social, soit 59,91%.

Les vérifications nécessaires ont été effectuées en ce qui concerne le respect des formalités d'admission à l'assemblée par les actionnaires présents et représentés.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Rapport de gestion pour l'exercice 2025 (en ce compris la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise)**
- 2. Rapport du commissaire pour l'exercice 2025**
- 3. Communication des comptes consolidés pour l'exercice 2025 – Rapport du commissaire sur les comptes consolidés**
- 4. Approbation des comptes annuels pour l'exercice 2025 – Affectation des bénéfices et fixation du dividende**

Proposition de résolution : Approuver les comptes annuels et l'affectation des bénéfices pour l'exercice 2025 et fixer le dividende brut par action à 2,43 EUR. Après déduction de l'acompte sur dividende brut de 0,97 EUR par action, payé le 21 janvier 2026, le solde du dividende brut s'élèvera donc à 1,46 EUR par action, payable à partir du 20 mai 2026.

- 5. Décharge aux administrateurs pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge aux administrateurs en fonction durant l'exercice 2025 pour l'accomplissement de leurs tâches lors de l'exercice 2025.

- 6. Décharge au commissaire pour l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Donner décharge au commissaire, EY Réviseurs d'Entreprises SRL, représenté par M. Eric Van Hoof, pour l'accomplissement de ses tâches lors de l'exercice 2025.

- 7. Approbation du rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025**

Proposition de résolution : Approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice 2025, figurant au chapitre 6 de la Déclaration de Gouvernance d'Entreprise.

- 8. Conseil d'administration : Renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant**

Le mandat de M. Pierre Gurdjian, administrateur indépendant et Président du Conseil d'administration, arrive à échéance à l'issue de la présente Assemblée.

Le Conseil d'administration propose de renouveler son mandat pour une période de quatre ans (jusqu'à la fin de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029). Si son mandat est renouvelé par l'Assemblée Générale Ordinaire, M. Gurdjian restera Président du Conseil.

M. Gurdjian remplit les critères d'indépendance prévus à l'article 7:87 du Code belge des Sociétés et des Associations, de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020, et par la Charte de gouvernance d'entreprise de Solvay. Conformément à l'article 7:87 §1 al. 3 du Code belge des Sociétés et des Associations, le Conseil d'administration confirme expressément qu'il n'existe aucun élément de nature à compromettre son indépendance au regard des critères mentionnés ci-dessus.

Le curriculum vitae et les informations relatives aux autres mandats exercés par M. Gurdjian sont disponibles sur le site Internet de Solvay (<https://www.solvay.com/en/investors/corporate-governance/board-directors>).

Proposition de résolution : Renouveler le mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre ans, son mandat actuel arrivant à échéance à l'issue de la présente Assemblée. Son nouveau mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029.

- 9. Divers**

EXPLICATIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AU DÉROULEMENT DE L'ASSEMBLÉE

Des explications détaillées ont été fournies aux participants concernant les modalités de participation, notamment pour la session de questions-réponses et le vote des résolutions. Ces explications ont notamment porté sur les modalités pratiques et les aspects de protection des données personnelles des participants.

Toutes les questions relatives aux points de l'ordre du jour ont pu être posées préalablement par écrit jusqu'au 6 mai 2026, 23 heures 59. Il a été indiqué aux participants qu'il y sera répondu durant l'assemblée, ainsi qu'aux questions qui auront été posées lors de la session de questions-réponses durant cette assemblée. L'ensemble des questions a reçu dès lors une réponse lors de la session de questions-réponses dédiée avant la session des votes, dans la mesure où elles portaient sur des points à l'ordre du jour et où la communication de certaines données ou de certains faits n'était pas de nature à porter préjudice aux intérêts de la société ou à des engagements de confidentialité. Les questions portant sur un même sujet ont été regroupées et n'ont donc pas toujours été traitées dans l'ordre dans lequel elles ont été posées. En outre, certaines questions ont parfois fait l'objet d'une réponse globale.

Il a ensuite été indiqué aux participants que la session de vote a été ouverte.

EXPOSÉ DU CEO

Le Président a donné la parole à M. Philippe Kehren. M. Philippe Kehren a prononcé son discours.

Le document de support au discours de M. Philippe Kehren est annexé au procès-verbal.

SÉANCE DE QUESTIONS-RÉPONSES

Les débats ont été menés par le Président.

Les questions écrites adressées à la Société concernaient les activités de la carrière des Petons, située à Yves-Gomezée, Walcourt, en Belgique. Conformément à l'article 7:139 du Code des sociétés et des associations, elles n'ont pas été traitées afin de préserver les intérêts de la Société dans le cadre du bon déroulement d'une procédure en cours, introduite le 28 avril 2026 par l'association sans but lucratif Covaldys devant le Conseil d'État, à l'encontre du permis unique autorisant la poursuite de l'exploitation de la zone existante ainsi que l'extension de la carrière des Petons.

Il fut ensuite répondu aux questions posées oralement pendant la séance.

Le compte-rendu des discussions lors de la séance de questions-réponses figure en annexe au procès-verbal.

VOTES

Vote au sujet des points repris à l'ordre du jour

L'assemblée est ensuite passée à l'examen point par point de l'ordre du jour.

1. et 2. En ce qui concerne les deux premiers points à l'ordre du jour, le Conseil d'Administration a établi un rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2025 en ce compris la déclaration de gouvernance d'entreprise, dans lequel figurent toutes les mentions requises par la loi. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

Le Président a constaté que les dispositions nécessaires ont été prises pour répondre aux obligations légales en matière de diffusion du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2025, y compris la déclaration de gouvernance d'entreprise et le rapport du commissaire.

Dans ces conditions, il fut renoncé à la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice 2025.

Eu égard à la large diffusion dont le rapport du commissaire a fait l'objet, il fut renoncé à la lecture de ce rapport.

Conformément aux dispositions légales applicables, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire ont été soumis au Conseil d'Entreprise de Solvay à Bruxelles. Il fut renoncé à la lecture du rapport du Conseil d'Entreprise. Pour ceux qui désiraient en prendre connaissance, un exemplaire était tenu à leur disposition chez les scrutateurs.

Ces points ne nécessitaient pas de vote.

3. Le troisième point à l'ordre du jour concerne les comptes consolidés de l'exercice 2025. Il s'agit également d'un point pour information, qui ne nécessitait pas de vote.

Ces comptes consolidés ont été vérifiés et approuvés par le Conseil d'Administration. Le Conseil a pris connaissance du rapport du Commissaire et n'a pas émis de remarques particulières à son sujet.

4. L'assemblée a ensuite approuvé les comptes annuels de l'exercice 2025 de Solvay SA ainsi que la proposition d'affectation du bénéfice et de fixation du dividende avec une majorité de 99,71% des voix.

Chaque action entièrement libérée recevra un dividende brut par action entièrement libérée à 2,43 EUR. Compte tenu de l'acompte de 0,97 EUR brut par action versé le 21 janvier 2026, le solde de dividende s'élèvera à 1,46 EUR brut par action payable à partir du 20 mai 2026.

5. L'assemblée a donné décharge aux Administrateurs en fonction durant l'exercice 2025 pour l'exercice de leur mandat avec une majorité de 98,62% des voix.

6. L'assemblée a ensuite donné décharge au Commissaire en fonction durant l'exercice 2025 pour l'exercice de son mandat avec une majorité de 98,65% des voix.

7. En ce qui concerne le rapport de rémunération, un exposé relatif aux points principaux de ce rapport a été présenté à l'assemblée.

L'assemblée a approuvé avec une majorité de 98,00% des voix le rapport de rémunération 2025 figurant à la section 6 de la déclaration de gouvernance d'entreprise.

8. Conseil d'Administration : Renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant

L'assemblée a approuvé le renouvellement du mandat de M. Pierre Gurdjian en tant qu'administrateur indépendant pour une période de quatre ans. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice 2029.

La résolution a été approuvée à 91,39% des voix.

9. Divers

Les formalités relatives à la présente assemblée seront effectuées par Nicolas Jérôme en sa qualité de Senior Legal Director Corporate Governance and Deputy Corporate Secretary. Ce point ne nécessite pas un vote.

CLÔTURE

Aucun problème ni incident technique n'ont empêché ou perturbé la participation à l'assemblée générale ou au vote.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président a levé la séance de l'Assemblée Générale Ordinaire à 12h10.

Le présent procès-verbal a été signé par les membres du Bureau.

Aucun actionnaire participant à l'assemblée n'a demandé à signer le procès-verbal.